

De: csmf.org <csmfaubehautemarnelorraine@csmf.org>
Envoyé: lundi 9 mars 2020 13:20
À: CSMF Lorraine
Objet: TEST : CORONAVIRUS : informations et outils pratiques

Confédération des Syndicats Médicaux de l'Aube, Haute-Marne et Lorraine | NEWS Mars 2020



CSMF Actu du 6 mars 2020

Coronavirus et indemnités complémentaires : la CSMF partiellement entendue



[Les demandes pressantes de la CSMF](#) ont été partiellement entendues par la CNAM qui vient de diffuser une information de prise en charge de façon dérogatoire d'indemnités journalières pour les professionnels de santé libéraux dans le cadre de l'épidémie de coronavirus.

2 cas de figure concernant le délai de carence :

1. Pour les médecins en arrêt de travail, une carence de trois jours s'appliquera.
2. Pour les médecins qui ont dû respecter une période d'isolement, ou qui doivent garder leur enfant en raison d'une période d'isolement, il n'y aura pas de délai de carence, comme l'a exigé la CSMF.

Cependant, le niveau des indemnités journalières attribuées est de 112 €, soit bien en-deçà de ce que verse habituellement la CARMF à partir du 90^e jour, pour la troisième tranche. La CSMF déplore cette pénalisation financière qui touche les médecins qui ont dû arrêter leur activité à cause de cette épidémie.

Elle appelle l'ensemble des médecins concernés à appeler le numéro de la CNAM prévu à cet effet pour la mise en place dans les plus brefs délais de cette indemnité (08 11 70 71 23).

[En savoir plus](#)

Coronavirus : la CSMF sur tous les fronts pour défendre les médecins !



Alors que la gestion de la crise sanitaire liée au coronavirus bat son plein, la CSMF est montée au créneau à de nombreuses reprises toute la semaine pour dénoncer le retard de mise en place d'une protection adéquate de la médecine de ville. « Ce dont nous avons besoin, c'est de masques FFP2 », a déploré le président de la CSMF, interrogé par Libération.

Le CSMF dénonce le « bricolage » du gouvernement pour distribuer tant bien que mal des masques, délaissant totalement certains territoires comme la Guyane, où les premiers cas sont apparus et où les médecins libéraux n'avaient toujours pas de simples masques chirurgicaux !

Le président de la CSMF a aussi rappelé, en répondant à une question sur BFM TV, qu'« un médecin n'exerce jamais un droit de retrait vis-à-vis d'un patient qui a besoin d'être pris en charge ». Peu importe le danger, « les médecins sont là pour répondre aux besoins de la population, ils le font au quotidien, ils le font avec beaucoup de dévouement ».

Il insiste en ajoutant que « la valeur de la médecine française, c'est permettre à toute la population d'accéder à des soins dans de bonnes conditions et là je suis sûr que la médecine française ne défaillira pas vis-à-vis de ses valeurs qu'elle porte ». C'est pour cela qu'il est primordial de donner les moyens aux médecins libéraux de se protéger pour continuer à accomplir leur devoir et leurs missions !

[Voir l'intervention de Jean-Paul Ortiz sur BFM TV](#)

Coronavirus : les exigences des médecins spécialistes



A l'instar de la CSMF, les Spécialistes-CSMF, premier syndicat des médecins spécialistes de France, se

mobilisent sur la crise du coronavirus.

Ils demandent que le nombre de masques chirurgicaux disponibles pour les professionnels de santé pour eux-mêmes, leurs collaborateurs, et les patients soit sérieusement revu à la hausse. Les professionnels de santé effectuant des gestes invasifs, en particulier sur la sphère oropharyngée, doivent pouvoir bénéficier de masques filtrants de protection de type FFP2 aujourd'hui réservés aux seuls personnels hospitaliers formés excluant de fait les médecins spécialistes libéraux.

Il est urgent également :

- de promouvoir la mise en place coordonnée et régulée d'équipes mobiles de médecins et de professionnels de santé volontaires qui se rendront au domicile des patients potentiellement infectés pour les prendre en charge, effectuer le diagnostic et leur assurer les soins nécessaires ;
- d'indemniser à hauteur de la perte de leur chiffre d'affaires et de leur perte d'exploitation les médecins libéraux confinés à leur domicile, sans jour de carence.

[En savoir plus](#)

Coronavirus : informations et outils pratiques



Alors que le nombre de cas détectés a franchi la barre des 400, et que l'on déplore 7 décès, tous les acteurs de santé rappellent des gestes de préventions simples, tel que le lavage régulier des mains, à mettre en place et préconiser à ses patients, et à soi-même. Le site du ministère propose un ensemble d'outils à destination des professionnels de santé, comme des affiches rappelant ces « gestes barrières » que l'on peut disposer dans la salle d'attente de son cabinet.

Suite à l'emballement autour du gel hydroalcoolique, dont les prix ont doublé voire triplé dans certains endroits, un décret publié vendredi au Journal officiel et prenant effet immédiatement encadre les prix de cession et de vente des gels hydro-alcooliques jusqu'au 31 mai. Ainsi, un flacon de 100 ml pourra être acheté à 2 euros par un distributeur et revendu à 3 euros.

Restez informé ! Pour recevoir toutes les informations en temps réel, inscrivez-vous à [l'outil DGS-Urgence](#) sur le site du ministère.

Retrouver toutes les informations et outils à destination des professionnels de santé (affiches, recommandations, etc.) en cliquant [ICI](#) et [LA](#)

Suivez toute l'actu de la CSMF :

[Facebook](#)

[Twitter](#)

ADHÉREZ À LA CSMF 

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 "Informatique, fichiers et liberté", vous conservez la possibilité d'accéder aux informations vous concernant et de les rectifier si vous le jugez nécessaire.

Pour ne plus recevoir nos informations, merci d'envoyer un mail à : csmfaubehautemarnelorraine@csmf.or

Powered by [HYGIEE - DIMS](#).

La Confédération des Syndicats Médicaux de l'Aube, Haute-Marne et Lorraine décline toute responsabilité quant à l'utilisation des informations figurant dans le présent document, quant à l'exactitude, l'exhaustivité ou l'actualité, ou pour le fonctionnement des liens vers des sites Web externes.